Image not found or type unknown

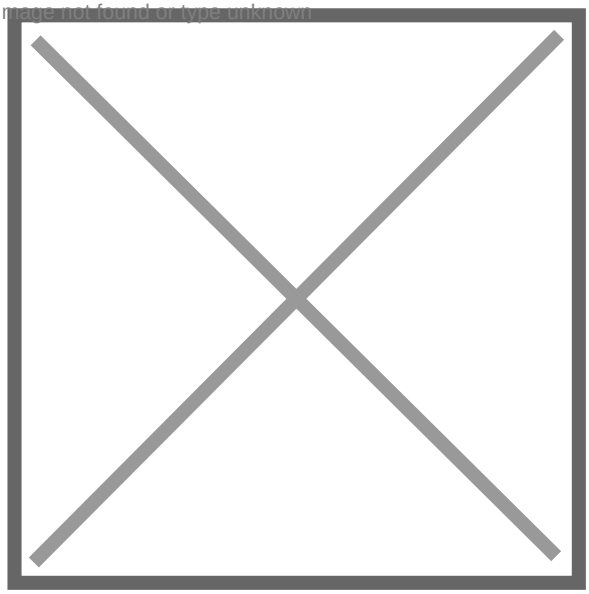

Se separer sans etre responsabl des dette de l'autre san divorcer

Par **fredo**, le **18/04/2010** à **23:20**

Bonjour,
nous souhaitons nous separer mais ne pas divorcer mais ne voulons pas etre responsable des dettes occasionner par l'autre pendant qu'on est separer comment faire et quel demarche faire .merci d'avance

Par **ravenhs**, le **19/04/2010** à **00:13**

Bonsoir,

C'est impossible.

Pendant le mariage, il existe une solidarité entre époux concernant les "dettes menagères".

Quelque soit le régime matrimonial (mariage avec ou sans contrat, etc), ces règles font parties du "régime primaire" et on ne peut pas y déroger. Tant que vous serez mariés vous serez tenus de certaines dettes de votre conjoint.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés